

J.A. 2067 Chaumont

M. Henri FURRER

Grand Chaumont

2067 CHAUMONT

Calendrier des manifestations à Chaumont

- 17 décembre Souper du FC au Vieux-Bois
18 décembre Fête de Noël à la Chapelle à 15 heures
11 février Course de fond 15 kilomètres à Chaumont;
licenciés le matin, populaires l'après-midi
25 février Loto du FC au Vieux-Bois, dès 20 heures
10 mars Concours interne de fin de saison du Ski-Club
Dès la rentrée scolaire de janvier, reprise des cours de ski de fond pour OJ le samedi après-midi.
Dès que les conditions de neige le permettront, reprise des cours de ski de fond de l'école suisse de ski nordique de Chaumont, Gérard Schertenleib, tél. 33 24 60. Egalement sur rendez-vous.

Brèves nouvelles

- Le Ski-club de fond et tourisme de Chaumont s'est trouvé un nouveau président en la personne de Charles-Henri Grivel plus connu sous le nom de *Dazon* !
- La présidence du Chœur mixte de Chaumont a été reprise par Martine Clerc.
- Le parcours de la piste éclairée de ski sera modifié en raison des travaux du nouveau Grand-Hôtel. Il sera déplacé du côté ouest grâce à une installation provisoire d'éclairage construite par le Ski-club.
- Cet hiver sera présenté au public un spectacle émouvant intitulé *Petridiote*, réalisé par Pierre Pfund.
- Dimanche 27 novembre, une terrible tempête a ravagé les forêts de Chaumont. Nous reviendrons dans le prochain *Chaumonnier* sur cette journée.
- Nous avons appris les décès de M. Jacques Wavre et de M^{me} Hélène Kister. Nous présentons à leurs familles notre sincère sympathie.

Auberge du Vieux-Bois

En exclusivité: la potée chaumonnaise
Menus pour mariages et sociétés
A toute heure, fondue ou jambon-röstis

Famille F. Schürch, tél. 33 24 51



JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'INTÉRÊT PUBLIC DE CHAUMONT

Paraissant 4 fois par an

4^e trimestre 1983

N° 22



Assemblée générale de la SIP

Le 30 septembre dernier s'est tenue l'assemblée générale de la Société d'intérêt public de Chaumont. Elle a tout d'abord rendu hommage à Alex Billeter, membre de son comité, décédé cet hiver.

Les différents rapports ont été présentés à l'assemblée qui les a tous adoptés à l'unanimité. Les comptes bouclent avec un bénéfice de Fr. 2343.— si bien que la fortune de la société s'élève à Fr. 22 402.— compte tenu du fonds spécial de Fr. 8100.—.

Le comité doit malheureusement annoncer la démission de Pierre Pfund qui a demandé à être déchargé de ses fonctions.

Son départ sera regretté de chacun car Pierre Pfund accomplissait et acceptait de nombreuses tâches. Il est chaleureusement remercié par toute l'assemblée.

Après la partie administrative, M. André Jeanneret, ingénieur rural cantonal, responsable de l'aménagement du territoire a

présenté un passionnant exposé sur les problèmes d'aménagement en axant sa réflexion sur le cas concret de Chaumont. Notre région est un exemple particulièrement complexe, car sur quelques kilomètres carrés s'affrontent beaucoup d'intérêts: entre autres, ceux des agriculteurs, des gros propriétaires, des promoteurs de tourisme, des résidents permanents, etc... Il serait dommage que des décisions hâtives concernant l'avenir de la région se prennent sans être précédées d'une approche globale. Pour atteindre cet objectif toutes les parties concernées devraient s'intéresser à une telle étude... il s'agit peut-être d'une utopie pourtant réalisée dans d'autres régions similaires en Suisse alémanique.

De nombreuses questions ont suivi l'exposé de M. Jeanneret, prouvant ainsi que chacun était intéressé par le problème et surtout que l'orateur avait passionné son auditoire.

cette corporation. Le chasseur connaît bien son domaine et il ne travaille pas à la légère. Il est d'ailleurs tenu par une législation très sévère. Le grand public ne connaît pas bien les règles de la chasse, raison pour laquelle je vous donne un aperçu très bref de celles-ci.

Le permis de chasse:

L'examen du permis de chasse est très difficile, bien plus que celui de la voiture.

En 1983, nous comptons 525 permis délivrés dans le canton. Il y a six sortes de permis:

- chasse générale sur terre
- chasse à la plume
- chasse au gibier d'eau
- chasse au chamois
- chasse à la bécasse
- chasse sur le lac de Neuchâtel.

Les réserves de chasse:

Il existe 51 zones de réserve de chasse dans notre canton. Elles sont soit permanentes, temporaires ou naturelles. A Chaumont, nous connaissons trois réserves. La réserve n° 5, permanente, fait exactement le tour du Signal. Les Réserves n°s 29 et 30 englobent pratiquement le reste de notre hameau. Ce sont des réserves temporaires.

L'interdiction de chasser est arrêtée chaque année par le Conseil d'Etat sur les unes et les autres de ces 51 réserves. A ma connaissance, les réserves 29 et 30 de Chaumont n'ont jamais été interdites. Par contre, la réserve n° 5 est interdite toutes les années.

Pour traverser une réserve interdite, le chasseur doit décharger son arme, tenir son chien en laisse et utiliser les chemins établis.

L'arme du chasseur et son véhicule:

Le chasseur doit transporter son arme dans le coffre de la voiture ou dans une housse fermée.

Le chasseur est tenu de garer son véhicule à moins de 200 m d'une maison d'habitation, dans un endroit visible de cette dernière. (Il peut y avoir des autorisations spéciales, par exemple lors d'handicap physique.)

Il est strictement interdit de chasser à partir d'une voiture.

Le gibier abattu doit être placé dans le coffre.

Exercice de la chasse:

La chasse est interdite:

- Dans les réserves arrêtées chaque année par le Conseil d'Etat.
 - A moins de 70 m d'habitations (sauf autorisation).
 - Dans les pépinières, parcs et jardins (sauf autorisation).
 - Dans les vergers, vignes, cultures potagères.
 - Dans les champs de céréales, de maïs, de pommes de terre, betteraves, avant la récolte. Il est toutefois autorisé de lâcher les chiens dans les champs de maïs et les champs sarclés.
 - Dans les cimetières.
- Un chevreuil ne peut être tiré à la grenaille, à plus de 40 m de distance.
- Le chasseur doit corner la mort après avoir abattu le gibier. Les chevreuils doivent immédiatement être marqués du bouton réglementaire puis être présentés à la gendarmerie, le jour même jusqu'à 20 h. (Il y a sept postes désignés).

Police de la chasse:

Ont qualité d'agents de la police de la chasse:

- Les fonctionnaires de l'inspection de la chasse et de la pêche, en premier lieu, M. Pedroli.
- Nous avons trois gardes-pêche cantonaux et deux gardes-chasse cantonaux. Ces derniers sont: M. Jean-Jacques Humbert, Rocher 25 à Neuchâtel et M. Christian Zbinden, chemin Comtede-Wemyss 15 à Bôle. Ce sont des professionnels.
- Les fonctionnaires de police de l'Etat et des communes (inspecteurs, gendarmes, agents de police, gardes-police).
 - Les gardes-pêche auxiliaires.
 - Les gardes-chasse auxiliaires (il y en a environ 60 dans le canton).
 - Les gardes-forestiers.
 - Les gardes-frontières.
- Le propriétaire de fonds est en droit de demander le permis de chasse à un chasseur qui chasse sur sa propriété.
- Un chasseur doit toujours porter sur lui son permis de chasse et, le cas échéant, le certificat de vaccination de son chien.

Les chasseurs et le public

La saison de la chasse s'est terminée récemment. Cette année encore, elle a provoqué de vives discussions entre partisans et adversaires de ce sport. Chaumont est particulièrement concerné par la question car de nombreux chasseurs sillonnent nos forêts durant cette période. Nous avons pensé intéressant de donner quelques renseignements sur les règlements qui régissent la chasse. Pierre Pfund a bien voulu se charger de cette enquête et en a tiré les informations suivantes.

De nos jours, bien des gens voient d'un mauvais œil le chasseur, armé de son fusil, cherchant le gibier. Ceci est principalement dû à notre époque. La population est sensibilisée à la protection des animaux, la préservation de la nature et les mouvements écologiques. Il ne faut cependant pas oublier que la chasse est une nécessité et qu'elle est primordiale au bon équilibre de la faune. Bien sûr, quelques chasseurs commettent des impairs mais ils sont rares. Il ne faut pas porter un jugement trop hâtif sur l'ensemble de

Le fameux problème des chats et des chiens :

Selon la loi, les gardes et, en temps de chasse les chasseurs, peuvent tirer tout chat à plus de 200 m de la maison d'habitation la plus proche. Ils peuvent aussi séquestrer tout chien errant, voire l'abattre si sa capture présente un sérieux danger.

Pourquoi ?

Parce que les chats (et surtout ceux retournés à l'état sauvage, nommés *chats hares*) sont les plus grands ennemis de la faune sauvage. Ils massacrent de nombreux petits lièvres, etc.

Parce que les chiens errants commettent également de gros dommages à la faune sauvage.

Cependant, ce problème est délicat. Il est bien clair qu'un chat peut dépasser ses limites de 200 m. Aussi, les gardes adoptent une éthique et ne tirent pas systématiquement s'ils constatent que l'animal attend tranquillement son mulot vers une taupinière. Le chasseur ne tirera pas non plus sur un chevreuil apprivoisé ou sur un canard nourri toute l'année par un riverain. Par contre, les gardes sont tenus de n'avoir aucune pitié pour un chat qui chasse ou qui est en train de dévorer du gibier.

Que faire si vous blessez un animal avec votre voiture ou si vous trouvez un animal blessé ?

Entretien avec M. Michel Romang, garde-chasse auxiliaire.

M. Michel Romang a été nommé garde-chasse auxiliaire il y a plusieurs années déjà. Son rayon de surveillance s'étend comme suit:

Depuis le Pré-Louiset, limite des districts jusqu'au chalet des Amis de la nature, puis descente jusqu'au chemin des Francs-Sujets. De là, ce même chemin jusqu'à la ligne du funiculaire. Montée en ligne droite jusqu'à la station. Descente de la route de Chaumont jusqu'à mi-côte puis montée en ligne droite jusqu'au Pré-Louiset.

M. Romang s'est adressé à nous afin d'informer le public sur les mesures à prendre en cas d'accident avec un animal. Bien des erreurs sont commises dans ces moments-là. Que faire si vous blessez un animal ou si vous en découvrez un ?

Ne jamais chercher à le suivre mais

marquer immédiatement sa direction de fuite (branches en flèche, pierres, etc.).

Eviter à tout prix de piétiner le feuillage ou le chemin pris par l'animal.

Aviser immédiatement par téléphone:

Le garde-chasse cantonal, M. Jean-Jacques Humbert, Rocher 25 à Neuchâtel, tél. 25 81 65.

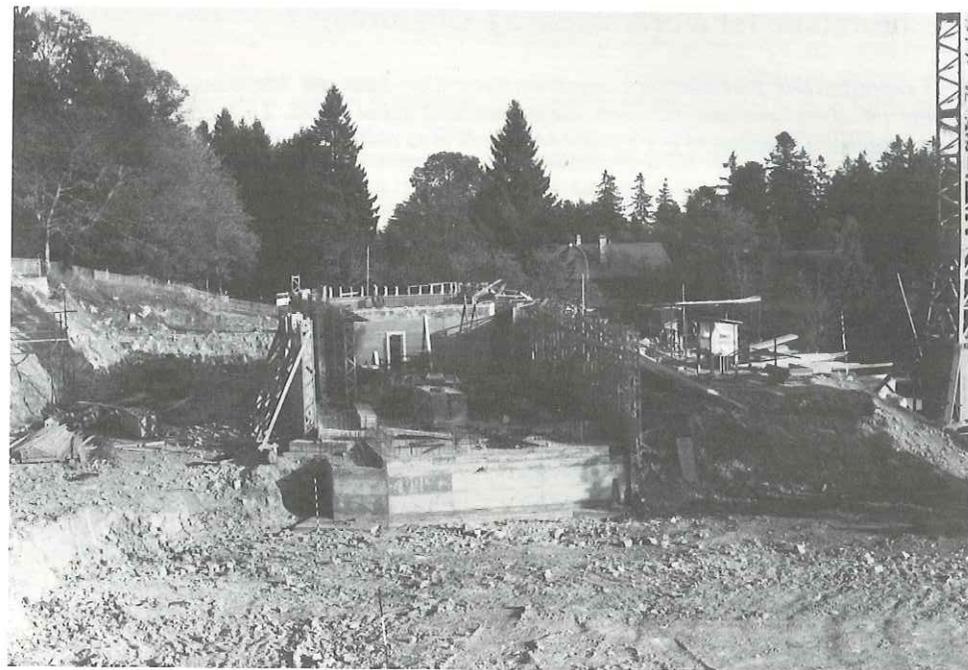
Si non-réponse, aviser M. Michel Romang, garde-chasse auxiliaire, (appartement) rue W.-Röthlisberger 5, à Neuchâtel, tél. 25 80 67, (atelier) rue du Tertre 40, tél. 25 33 59.

Retourner sur place afin de donner le maximum d'indications à la personne qui s'occupera du cas.

Les spécialistes interviennent généralement avec un chien. Leur travail sera passablement perturbé si vous avez piétiné le chemin de fuite de l'animal blessé.

Pierre Pfund

La fête de Noël de Chaumont aura lieu
le dimanche 18 décembre à 15 heures à la Chapelle
Elle est organisée par les enfants de l'école et le Chœur mixte



Le nouveau Grand-Hôtel, c'est bien parti...



Un chemin de fer à crémaillère à Chaumont ?

Nous reproduisons partiellement une communication faite par Monsieur H. Ladame à la Société neuchâteloise des sciences naturelles le 2 juillet 1896. Le lecteur appréciera le projet proposé à l'époque et qui a précédé l'étude et la réalisation du funiculaire actuel.

Les députés des campagnes réclamant toujours de nouvelles routes, M. Piaget s'écriait au Grand Conseil: «Vous voulez donc macadamiser le pays?» — Aujourd'hui, parce qu'on a construit un Régional de Neuchâtel à Boudry, un Tramway de Neuchâtel à Saint-Blaise, et un Funiculaire de l'Ecluse au Plan, on trouve que c'est suffisant; beaucoup de gens ne comprennent pas qu'après s'être occupé de l'utile on songe à l'agréable, et que pour l'homme qui peine et qui travaille, le nécessaire n'est pas suffisant, qu'il a besoin d'un peu de superflu.

Dans le cas particulier, le superflu c'est la montagne, le silence des bois, un peu de fraîcheur, un air plus pur que celui de la rive du lac, c'est Chaumont. Sans doute on peut s'y rendre à pied, mais il faut être jeune et avoir bon souffle; on peut même y monter en poste, mais il faut 2½ heures au pas, toujours au pas; et dire qu'on pourrait gagner le sommet en 27 minutes!

Ce que l'on a fait partout pour faciliter l'accès de la montagne serait-il téméraire de le tenter chez nous? je ne le crois pas. La construction du funiculaire de l'Ecluse-Plan, qui a tant contribué au développement de la partie supérieure de la ville, prouve que la population est capable de s'intéresser à une entreprise de ce genre. Elle s'y intéresserait d'autant plus qu'il serait facile de construire dans la forêt, à droite et à gauche de la ligne projetée, de nombreuses et modestes villas alimentées d'eau de source qui arriverait au Pertuis-du-Sault dans un petit réservoir situé à peu près à la hauteur de celui du Plan, et de là serait refoulée dans une conduite sur laquelle on établirait les embranchements nécessaires.

Ainsi, à peu de frais, nombre de familles trouveraient à proximité de la ville de charmantes installations pour l'été, alors

que maintenant elles doivent y renoncer ou aller les chercher dans les cantons voisins, Berne, Fribourg, Vaud, ou même jusqu'en Valais.

Le père de famille profiterait aussi des avantages de la campagne, lorsque le soir, sans fatigue, il pourrait aller retrouver les siens, et le matin regagner en quelques minutes ses occupations.

Description du tracé: Le tracé proposé en 1892 partait de la gare du Jura-Simplon, aux Sablons (cote fédérale 486 m) et se dirigeait sur l'Hôtel de Chaumont. Sa longueur était de 4000 m, sa pente maximum atteignait 36%.

Ce tracé, mal accueilli par les propriétaires de Chaumont, fut abandonné, mais le problème lui-même n'est pas de ceux qu'on peut mettre de côté. La montagne et ses forêts, qu'on le veuille, ou qu'on ne le veuille pas, deviendront un jour accessibles à chacun. Le plus tôt serait le mieux. C'est dans cette conviction que j'ai entrepris une nouvelle étude, évitant les propriétés particulières et réduisant au strict minimum la longueur et les pentes de la ligne. Le tracé que je vous présente aujourd'hui partirait, comme le précédent, de la gare du Jura-Simplon, car le voyageur arrivant de Paris, de Bâle, ou de Genève délaisserait une ligne qu'il ne pourrait atteindre qu'en faisant transporter ses colis à la gare de la Boine, pour prendre le funiculaire et les faire transborder de nouveau au Plan avant de monter dans le train pour Chaumont. De la gare du Jura-Simplon le tracé se dirigerait en ligne droite sur le Pré-Louiset, un des points les plus pittoresques du pays, et des mieux situés pour la construction d'un hôtel, qui ne ferait pas double emploi avec l'hôtel actuel, celui-ci refusant chaque année de nombreux étrangers, mais donnerait à

cette station l'importance à laquelle elle a droit.

Profil en long. A partir de la gare des Sablons, le tracé passerait en tunnel sous la route des Montagnes et les maisons des Cassardes. Ce premier tunnel débouchant à l'Est du Pertuis-du-Sault aurait 215 m de long. La ligne passerait ensuite sous la route de Chaumont, traverserait un second tunnel de 150 m, et atteindrait Tête-Plumée à la cote 716 m avec une pente uniforme de 23%. De ce point on arriverait au Pré-Louiset avec une rampe continue de 26%, traversant la forêt, d'abord en remblais, puis en tranchée, puis en tunnel; ce dernier tunnel aurait 335 m de long. La longueur totale de la ligne serait de 2400 m. La pente de 26% pourrait être réduite en modifiant quelque peu le tracé suivant la variante ponctuée sur le plan, de façon à ne pas dépasser 25%, maximum admis généralement.

Terrassements et travaux d'art: L'examen du profil en long, établi d'après la carte fédérale au 1:25 000 dont les courbes de niveau sont équidistantes de 10 m, permet de constater combien la répartition des déblais aux remblais peut se faire facilement. — Les matériaux provenant du tunnel des Cassardes trouveraient leur emploi à la gare même, ceux provenant du tunnel en dessus du Pertuis-du-Sault et des tranchées aux abords, dont le cube est relativement faible, seraient mis en dépôt, enfin ceux de la partie supérieure de la ligne serviraient à former le grand remblai à établir entre Tête-Plumée et la route de Chaumont. A part les tunnels complètement dans la roche, et qui n'exigeraient qu'un faible revêtement, les travaux d'art se réduisent aux passages sous la route de Chaumont, et sous le chemin de la Châtelainie.

Voiture: La voiture comprendrait 24 places assises, et 8 places sur chaque plateforme, ensemble 40 voyageurs; plus un compartiment pour les bagages. Cette voiture serait pourvue de deux moteurs

actionnant chacun un pignon engrenant avec la crémaillère, ce qui assure une sécurité complète, chaque pignon étant capable de retenir sur la plus forte rampe le véhicule chargé. Les dynamos, les freins électriques et le mécanisme seraient placés au centre de la voiture, sur un bogie dont on aurait un pareil tout monté en réserve, ce qui faciliterait considérablement le démontage et le remontage du mécanisme, et n'immobiliserait pas la voiture en cas de réparation des moteurs.

Compter sur 25 000 voyageurs par an n'est pas exagéré, d'autant plus que nous n'avons pas porté en recettes l'indemnité que payera la Confédération pour le service de la poste à trois chevaux, qu'elle pourra supprimer.

Voici ce qu'on lit dans le numéro de la *Feuille d'Avis* du 19 septembre 1892:

«La journée belle et chaude qu'il a fait hier a favorisé les déplacements, dont le nombre a peut-être été sans précédent. La campagne était pleine de promeneurs, tandis qu'en ville se voyaient beaucoup de personnes des villages voisins.

«... A la gare, chaque train arrivant déposait quantité de voyageurs; sur le lac, les bateaux à vapeur avaient toutes leurs places prises. On nous dit que le funiculaire Ecluse-Plan a transporté hier 2086 voyageurs. (En 1894, le 24 juin, il transportait 2400 voyageurs, en 1895, le 23 juin, 2776 voyageurs.)

«... Mais c'est dans les wagons du régional Neuchâtel-Boudry-Cortailod que la presse a été la plus grande. Malgré six trains supplémentaires, la foule semblait ne pas diminuer dans les gares, pendant qu'elle s'étouffait dans les voitures. Garnies jusque sur les marche-pieds, celles-ci avaient l'air de grappes humaines. Plus de 4000 voyageurs ont été transportés sur la ligne.»

La ligne de Chaumont ne coûterait pas des millions. Espérons qu'avec le concours de chacun on arrivera en peu de temps à assurer l'exécution de cette petite ligne, pour le bien et la prospérité de la ville.